

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 13 novembre 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2019-1237-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-1238-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-1239-DEC ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 ET DU 11 NOVEMBRE 2019

Il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues le 6 et le 11 novembre 2019, tels que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

CE-2019-1240-DEC SOUPER DE NOËL / FADOQ / 7 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est invitée à souligner Noël avec le Club de la FADOQ de Terrebonne le 7 décembre 2019 :

Il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de trois (3) billets pour le souper de Noël de la FADOQ de Terrebonne le 7 décembre 2019 à l'école Bernard-Corbin. Que les frais afférents à cette soirée, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2019-1241-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- a) du comité de circulation du 22 octobre 2019.
-

CE-2019-1242-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 22 OCTOBRE 2019

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 22 octobre 2019, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CCIR-2019-10-22/02	Aménagement d'un dos-d'âne allongé, comme mesure de modération de la vitesse, sur la rue Jacques-Cartier ;
CCIR-2019-10-22/06	Interdiction de stationnement dans la courbe intérieure de la rue de l'Île-Jargaille ;
CCIR-2019-10-22/09	Abaisser la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur le chemin Forest ;
CCIR-2019-10-22/12	Installation d'une balise de centre de rue avec la mention « Attention à nos enfants » comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Gagnon, près de l'intersection de la montée Masson ;
CCIR-2019-10-22/14	Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Paradis, à l'intersection de la rue Hélie;
CCIR-2019-10-22/17	Devancer à l'intersection de la rue Nationale le panneau « camions interdits – excepté circulation locale » en direction est sur Grande Allée et ajouter un deuxième panneau à la même intersection ;
CCIR-2019-10-22/21	Aménagement d'un dos-d'âne allongé, comme mesure de modération de la vitesse, sur la rue de Beurivage ;
CCIR-2019-10-22/24	Marquage au sol afin d'indiquer une zone hachurée devant la première entrée charretière du restaurant La Belle Province situé au 975, montée Masson afin d'empêcher l'arrêt complet de véhicules dans cette zone.

CE-2019-1243-DEC DEMANDE AU MTQ / MODIFICATION / HEURES D'INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE / RUE NAPOLÉON ET CHEMIN GASCON

ATTENDU le dépôt de la requête REQ-2019-0176 au comité de circulation;

ATTENDU QUE le virage à droite au feu rouge sur la rue Napoléon, à l'intersection du chemin Gascon, du côté de Terrebonne (coin sud-ouest), est actuellement interdit en tout temps;

ATTENDU QUE cette interdiction est surtout nécessaire pour assurer la sécurité des piétons aux heures de pointe et celle des élèves marcheurs de l'école des Hauts-Bois, à Mascouche, qui doivent quotidiennement traverser le chemin Gascon (route 337) pour se rendre à l'école;

ATTENDU QUE la route 337 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE le fait de permettre le virage à droite au feu rouge sur la rue Napoléon, à l'intersection du chemin Gascon, en dehors des heures de pointe et durant le week-end, aurait pour effet d'améliorer la fluidité de la circulation sur le chemin Gascon, sans pour autant compromettre la sécurité des piétons à cette importante intersection;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu au comité de circulation;

ATTENDU la recommandation numéro CCIR-2019-10-22/25 du comité de circulation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de circulation, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et environnement afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de modifier les heures d'interdiction de virage à droite au feu rouge, à l'intersection de la rue Napoléon et du chemin Gascon, de la manière suivante:

Virage à droite au feu rouge interdit du lundi au vendredi, de 7h à 20h.

QUE le comité de circulation soit et est mandaté afin d'assurer le suivi de cette demande adressée au ministère des Transports du Québec.

CE-2019-1244-REC PROJET / POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de « Politique de gestion de la dette » à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique de gestion de la dette » de la Ville de Terrebonne.

CE-2019-1245-REC PROJET / POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de « Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés » à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/02 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés » de la Ville de Terrebonne.

CE-2019-1246-REC POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de « Politique d'investissement » à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/03 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique d'investissement » de la Ville de Terrebonne.

CE-2019-1247-REC POLITIQUE DE CAPITALISATION ET FINANCEMENT

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de « Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations » à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/04 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations » de la Ville de Terrebonne.

**CE-2019-1248-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉAMÉNAGEMENT
PARTIEL DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 326-07-2019, adoptée le 8 juillet 2019, acceptant la soumission de la société Construction Serge Bergeron inc. pour le réaménagement partiel de l'Hôtel de Ville pour un montant de 150 090,66\$ (t.t.c.) SA19-1004) ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont eu lieu et que des avenants ont été signés pour ces derniers ; l'avenant AM-01 pour l'ajout d'un muret dans l'entre plafond au montant de 759\$ (taxes en sus), l'avenant AM-02 pour compléter le cadrage de bois existant d'une fenêtre au montant de 635\$ (taxes en sus), l'avenant AM-03 pour le remplacement des grilles de ventilation au montant de 2 180,64\$ (taxes en sus) et l'avenant AM-04 pour du travail supplémentaire en ébénisterie au montant de 550\$ (taxes en sus) pour une somme totale de 4 124,64\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 1^{er} novembre 2019, que le comité exécutif approuve les avenants pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 4 124,64\$ (taxes en sus) à la société Construction Serge Bergeron inc., à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019 0387 émis par l'assistant-trésorier par intérim est joint à la présente.

**CE-2019-1249-DEC AUTORISATION / VENTE / PARTIE DU LOT
2 443 026 DU CADASTRE DU QUÉBEC / RUE DU
PONT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire du lot 2 443 026 du cadastre du Québec, soit la rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE M. Claude Angenot désire se porter acquéreur d'une partie dudit lot 2 443 026 du cadastre du Québec, d'une superficie de 31,9 mètres carrés, adjacente à sa propriété du 696, rue du Pont;

ATTENDU QUE ladite partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique ;

ATTENDU QUE le prix d'achat du terrain est calculé sur une base de 370\$ le mètre carré soit une somme globale de 11 803\$ pour une superficie de 31,9 mètres carrés;

ATTENDU la promesse d'achat signée et datée du 27 septembre 2019 accompagnée du dépôt représentant 10% du montant du prix de vente;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, de confirmer que ladite partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique et de retirer son caractère public et d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne d'une partie du lot 2 443 026 du cadastre du Québec (situé sur la rue Saint-Joseph et contigu au 696, rue du Pont dans le secteur du Vieux-Terrebonne), d'une superficie de 31,9 m², au prix total de 11 803\$ (*plus TPS et TVQ*), à M. Claude Angenot, ainsi que tout autre document nécessaire. Ladite partie de lot est plus amplement démontrée au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 26225 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par M. Claude Angenot, datée du 27 septembre 2019, soit et est acceptée aux conditions suivantes :

1. Projet de lotissement à réviser en fonction de la superficie ciblée par l'acquisition (selon le projet de lotissement en date du 11 mars 2019 minutes 26226);
2. Poteau de clôture sur le lot de la ville : M. Angenot s'engage à céder gratuitement ou à ne pas prendre de recours juridique en cas de retrait des poteaux sur la partie du lot 2 443 026 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Terrebonne;
3. À l'octroi d'une servitude en faveur de la Ville de Terrebonne affectant une partie du lot 2 438 840 du cadastre du Québec appartenant à M. Angenot, et ce, conformément à la résolution du comité exécutif de la Ville de Terrebonne du 30 août 2008 portant le numéro CE-2008-409-DEC.

**CE-2019-1250-DEC DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / DÉGÂT
D'EAU / 108, RUE DES ÉCUEILS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 17 octobre 2019, une Demande introductive d'instance de la société Intact compagnie d'assurance pour les dommages causés à l'immeuble situé au 108, rue des Écueils suite à un dégât d'eau survenu le 21 avril 2019 pour un montant de 24 152,86\$ plus les frais à venir ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville ;

ATTENDU QUE la demande introductive d'instance a été transmise à la firme Me Charles Caza de la firme Therrien Couture, avocats, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties puisque le délai pour répondre est de quinze (15) jours (art. 145 C.P.C.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 28 octobre 2019, que le comité exécutif mandate Me Charles Caza de la firme Therrien Couture, avocats, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance dans le présent dossier.

**CE-2019-1251-DEC DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / DÉGÂT
D'EAU / 4561, RUE NOËL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 26 septembre 2019, une Demande introductive d'instance de la société Desjardins assurances générales inc. pour les dommages causés à l'immeuble situé au 4561, rue Noël suite à un dégât d'eau survenu le 27 mars 2019 pour un montant de 10 000\$ plus les frais à venir ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville ;

ATTENDU QUE la demande introductive d'instance a été transmise à la firme Me Charles Caza de la firme Therrien Couture, avocats, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties puisque le délai pour répondre est de quinze (15) jours (art. 145 C.P.C.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 28 octobre 2019, que le comité exécutif mandate Me Charles Caza de la firme Therrien Couture, avocats, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance dans le présent dossier.

CE-2019-1252-DEC ÉMISSION / CARTE DE CRÉDIT / BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE certains achats doivent être faits en ligne par le Bureau de la vérificatrice générale et que l'utilisation d'une carte de crédit est rendue nécessaire car c'est la seule modalité de paiement ;

ATTENDU QU'il est possible d'obtenir une carte de crédit au nom de « Bureau de la vérificatrice générale » dont la limite de crédit sera de 3 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 1^{er} novembre 2019, que le comité exécutif autorise l'institution financière qui émet des cartes de crédit au nom et au compte de la Ville de Terrebonne, de procéder à l'émission d'une carte de crédit corporative au soin de Mme Sonya Guilbault à titre de vérificatrice générale avec une limite de 3 000\$ afin de lui permettre de procéder à certaines transactions d'achats de biens, d'inscriptions ou d'adhésions.

CE-2019-1253-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 662-1 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BRANCHES 5 À 8 DU COURS D'EAU LA PLAINE

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait, le 11 septembre 2017, le règlement d'emprunt 662 décrétant des travaux d'aménagement des branches 5 à 8 du cours d'eau La Plaine;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 662 le 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE les superficies contributives ont été corrigées par la MRC Les Moulins qui a compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement d'emprunt afin de modifier les bassins de taxation – Annexes B et C et de les remplacer par les annexes B-1 et C-1 qui correspondent au tableau produit par la MRC Les Moulins indiquant la répartition des superficies contributives ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 1^{er} novembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 662-1 amendant le règlement numéro 662 afin de modifier les superficies contributives et remplacer les annexes B et C par B-1 et C-1.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées.

CE-2019-1254-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière pour les exercices financiers 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 (SA19-5004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Leroux, Beaudry, Picard & associés inc.	,30	4 880 591,02\$ t.t.c.
Évimbec Itée	--	--

ATTENDU QUE la firme Évimbec Itée ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport daté du 1^{er} novembre 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 5 124 200\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudry, Picard & associés inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 13 novembre 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDRY, PICARD & ASSOCIÉS INC.** pour les services professionnels en évaluation foncière pour les exercices financiers 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, incluant la préparation et le dépôt des rôles triennaux 2023-2025 et 2026-2028, pour un montant total de 4 244 915\$\$ (taxes en sus).

**CE-2019-1255-REC ADOPTION / POLITIQUE DE CAPITALISATION,
D'AMORTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DES
IMMOBILISATIONS**

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de « Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations » à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/04 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 4 novembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations » jointe à la présente résolution comme partie intégrante.

CE-2019-1256-REC ADOPTION / POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de « Politique de gestion de la dette » à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 4 novembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique de gestion de la dette » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2019-1257-REC ADOPTION / POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de Politique d'investissement à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/03 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 4 novembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique d'investissement » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2019-1258-REC ADOPTION / POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de « Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés » à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-10-30/02 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 4 novembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés » présentée en annexe.

CE-2019-1259-DEC PLAN D'AFFAIRES 2020-2022 / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Direction de la police, dans le cadre des treize (13) chantiers initiés par la Direction générale dans l'année 2019, a élaboré un plan d'affaires qui oriente la planification et détermine les actions à mettre de l'avant au cours des trois (3) prochaines années ;

ATTENDU QUE le plan d'affaires prend en compte le plan stratégique du ministère de la Sécurité publique puisque le ministère intervient plus particulièrement dans l'encadrement de l'activité policière, l'organisation des services de police et les pratiques policières au Québec ;

ATTENDU QUE le plan d'affaires poursuit les grands plans de la ville adoptés récemment par le comité exécutif, soit le Plan quinquennal de main d'œuvre, le Plan décennal d'immobilisation de Terrebonne, le Plan triennal d'immobilisation, les Perspectives budgétaires (2020-2029) et les Orientations budgétaires (2020-2022) ;

ATTENDU QUE l'assise principale du plan d'affaires proposé repose sur le maintien de la confiance des citoyens envers son service de police car, essentiellement, la légitimité des actions policières repose sur cette confiance ;

ATTENDU QUE trois (3) enjeux principaux ont été identifiés et viennent guider les décisions et les actions à prendre :

- Une offre de services cohérente avec les besoins de la communauté ;
- Un service de qualité tout en assurant une gestion efficiente des budgets ;
- Des ressources humaines aptes à relever les défis actuels et futurs.

ATTENDU QU'est greffée, à chacun de ces enjeux, une orientation à prendre pour y faire face de façon efficace ;

ATTENDU QUE chacune des orientations se décline en objectifs, indicateurs et cibles pour assurer une réponse concrète aux enjeux et permettre de mesurer l'impact et l'efficacité de cette réponse et apporter les ajustements requis le cas échéant ;

ATTENDU QUE ce plan ambitieux est une première pour la Direction de la de police de Terrebonne et aura assurément un impact direct sur la qualité et l'efficacité des services rendus aux citoyens ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 31 octobre 2019, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du « Plan d'affaires 2020-2022 » de la Direction de la police joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2019-1260-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 727-1 /
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 727 /
TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES D'UN
TRONÇON DU COURS D'EAU OUIMET-GASCON /
AUGMENTATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT**

ATTENDU QUE le conseil adoptait, lors de sa séance tenue le 4 février 2019, le règlement d'emprunt numéro 727 pour les travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 727 le 15 juillet 2019 au montant de 5 846 700\$;

ATTENDU QUE l'estimation actuelle du coût des travaux est 6 478 247\$ (taxes en sus);

ATTENDU les conclusions de l'analyse des soumissions du professionnel présentées dans le rapport préparé le 11 mars 2019 par Mme Sonya Graveline, ingénieure de la firme FNX INNOV inc;

ATTENDU les conclusions de l'estimation de contrôle datée du 23 octobre 2019 réalisée par la Firme LEGICO CHP, suite au dépôt des soumissions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement d'emprunt numéro 727 pour augmenter le montant de l'emprunt ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 28 octobre 2019 et de la Direction de l'administration et finances du 25 octobre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 727-1 amendant le règlement numéro 727 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 875 200\$ afin de réaliser les travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances ainsi que du génie et environnement.

**CE-2019-1261-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE STABILISATION DE
TALUS D'UN TRONÇON DU COURS D'EAU
OUIMET-GASCON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de stabilisation de talus d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon (SA19-9002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2019 à 11 h 05, à savoir :

Généreux construction inc.	7 489 182,92\$ t.t.c.
Excavations Tourigny inc.	8 301 344,05\$ t.t.c. corrigé
Massi construction inc.	8 915 785,12\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Généreux construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 11 mars 2019 par Mme Sonya Graveline, ingénieure de la firme FNX INNOV inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 5 avril 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU les conclusions de l'analyse des soumissions du professionnel présentées dans le rapport de recommandations de l'ingénieure Sonya Graveline, à l'effet que :

- L'écart de 33 % entre l'estimation révisée du coût des travaux et le plus bas soumissionnaire reflète principalement les incertitudes que les entrepreneurs ont en regard à leur inexpérience dans l'utilisation de ces technologies nouvelles surtout la mise en place des clous de sols et des ancrages à bascule et de la cadence réelle au chantier;
- FNX-Innov inc. a probablement sous-estimé les coûts de mise en œuvre des clous de sol et des ancrages;
- Les coûts ne sont pas déraisonnablement surestimés et le recours à un second appel d'offres à court terme ne permettra pas de réduire significativement les coûts de projet puisque l'expérience des entrepreneurs sera pratiquement la même;

ATTENDU les conclusions de l'estimation de contrôle révisé datée du 23 octobre 2019 réalisée par la Firme LEGICO CHP, suite au dépôt des soumissions à l'effet que l'écart entre l'estimation de contrôle et la moyenne des soumissions reçues est de 709 061,31\$ représentant un pourcentage de 9% par rapport à la moyenne des soumissions reçues ce qui confirme que les coûts des soumissions reçues ne sont pas déraisonnablement surestimés ;

ATTENDU les conclusions énoncées dans l'avis technique sur la stabilité du talus, son évolution et ses incidences, daté du 11 mars 2019, préparé par l'ingénieure Sonya Graveline, à l'effet que suivant l'état actuel de la situation, la probabilité que survienne un glissement de terrain affectant une ou plusieurs propriétés est jugée significative et constitue un risque pour la sécurité du public;

ATTENDU QUE le projet de stabilisation du tronçon cité en exergue fait l'objet d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) et que la délivrance de l'autorisation à effectuer les travaux sera soumise dans les prochaines semaines;

ATTENDU QUE les travaux devraient être réalisés rapidement ;

ATTENDU QUE la société Généreux construction inc. a confirmé, le 26 mars 2019, que les prix soumis à l'appel d'offres de 2019 sont maintenus pour la réalisation du projet en 2020;

ATTENDU QU'un mandat de surveillance des lieux en vigie externe pour l'année 2019 a été octroyé par la Direction du génie et environnement, afin de suivre l'évolution de la situation;

ATTENDU QUE la disponibilité du règlement d'emprunt numéro 727 est de 5 846 700\$, incluant les frais de règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 727 modifie la définition de l'objet no 4 du règlement parapluie 687 visant la stabilisation des talus de sites à risque, adopté par la résolution numéro 372-10-2017, pour que les honoraires pour les plans, devis et surveillance, la contribution financière au MELCC et les travaux de déboisement et décapage du site demeurent inclus au règlement numéro 687 et que le restant des travaux soient inclus au règlement no 727 ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 5 619 764,55\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Généreux construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 5 novembre 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 28 octobre 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.**, datée du 19 février 2017 (sic), pour des travaux de stabilisation de talus d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon, le tout pour un montant de 7 489 182,91\$ (t.t.c.), soit :

- 102 388,69\$ (t.t.c.), pour la phase 1, à être pris à même les fonds disponibles du règlement no 687 (objet no 4). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019 0380 émis par l'assistant-trésorier par intérim est joint à la présente;
- 7 386 794,23\$ (t.t.c.), pour la phase 2, à être pris à même les fonds disponibles du règlement no 727-1. Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 727-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'émission du certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CE-2019-1262-REC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / MISE À NIVEAU DE (6) POSTES DE POMPAGE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 93-03-2017, adoptée le 13 mars 2017, acceptant la soumission de la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de mise à niveau de sept (7) postes de pompage des eaux usées pour un montant de 250 754,73\$ (t.t.c.) (SA17-3006) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 470-12-2017, adoptée le 11 décembre 2017, acceptant la soumission de la société Norclair pour des travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompage pour un montant de 3 249 803,15\$ (t.t.c.) (SA17-3030) ;

ATTENDU QUE des conditions de chantiers imprévisibles, au moment de la soumission ont été rencontrées et qu'elles ont été corrigées selon les recommandations de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QUE des avis de changement ont été approuvés par le comité exécutif (CE-2018-944-DEC et CE-2018-1248-DEC) et le conseil municipal (243-05-2019) pour un montant total de 248 435,75\$;

ATTENDU QUE l'avis de changement #26 a été modifié et qu'un montant supplémentaire de 4 763,74\$ (t.t.c.) est requis;

ATTENDU QUE les avis de changement # 1, 48, 50 et 55, représentant un montant total de 64 566,35\$ (t.t.c.), sont payables au certificat de paiement #14;

ATTENDU QUE les coûts totaux représentés par les dépassements d'items au bordereau sont de 107 389,93\$ (t.t.c.) et que certaines quantités au bordereau n'ont pas eu à être utilisées et représentent un montant global de 55 493,53\$ (t.t.c.). Ainsi, le montant net en dépassement des quantités initiales au bordereau est de 51 896,39\$ (t.t.c.);

ATTENDU Q'un montant provisionnel de 40 000\$ (t.t.c.) est requis pour finaliser les avis de changement en cours de négociation;

ATTENDU Q'une partie de ces coûts supplémentaires feront l'objet d'une demande de remboursement auprès de la société Hydro-Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 5 novembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver les travaux supplémentaires au contrat et d'autoriser la trésorière à payer un montant de 105 437,25\$ (taxes en sus) à la société Norclair, à être pris à même les fonds disponibles du règlement 680. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019 0386 émis par l'assistant-trésorier par intérim est joint à la présente.

Qu'un montant provisionnel de 34 790,17\$ (taxes en sus) soit accepté pour finaliser les derniers avis de changement en vue de la fermeture du dossier.

QUE la Direction du génie et environnement soit et est mandatée afin de demander un remboursement auprès de la société Hydro-Québec.

CE-2019-1263-DEC DÉFI CARDIO / CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE / DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC / 20 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour la tenue du Défi-Cardio qui se tiendra le 20 novembre 2019 de 11h à 15h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 7 novembre 2019 et selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, d'autoriser le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne à tenir le Défi-Cardio le 20 novembre 2019, de 11h à 15h30, dans les rues situées entre le Cégep et le Complexe aquatique ainsi que sur le boulevard des Entreprises.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

CE-2019-1264-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h17.

Président

Secrétaire